CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Jacques Nicolet
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : PM/15016536

Lausanne, le 20 août 2014

Détermination Mathieu Blanc sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero – Salaire minimum : quels chiffres et quelles incidences pour notre canton ? (13_INT_194)

Monsieur le Président,

En référence à l'objet cité en titre, de même qu'au débat parlementaire du 27 mai 2014 qui s'en est suivi, nous avons l'avantage de vous faire part des éléments suivants.

Le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de promouvoir la conclusion de conventions collectives de travail tant auprès des représentants des employeurs que des travailleurs dans les différentes branches d'activité de l'économie et ceci dans le respect du partenariat social.

Comme l'ensemble des forces politiques de ce canton, le Conseil d'Etat est convaincu que le dialogue social et la paix du travail constituent l'un des piliers de la prospérité économique de la Suisse et singulièrement du canton de Vaud. Chaque fois que les conditions seront remplies et que la demande lui en sera faite, il prononcera l'extension des conventions collectives qui lui seront soumises, ainsi qu'il l'a constamment fait par le passé.

Vous remerciant de transmettre la présente à Mesdames et Messieurs les Députés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT	LE CHANCELIER
Pierre-Yves Maillard	Vincent Grandjean

Copie

- Service de l'emploi